



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités

Question écrite n° 84856

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de l'admission post-bac des bacheliers. Le 8 juin 2015, les résultats de la première phase sont tombés, informant les lycéens sur leurs admissions futures. Comme pour les années précédentes, certains élèves ont été satisfaits et d'autres se voient dans l'attente d'une affectation. Seulement, cette année, les répartitions en faculté s'avèrent plus compliquées. En effet, du fait d'un manque de places, certaines filières, comme les sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ont dû procéder à 90 % par tirage au sort contre 50 % à 60 % pour l'an passé. Dans un cas similaire, les places en faculté de psychologie ont diminué de 9 % à Créteil cette année, ce qui en a limité l'accès aux lycéens. Quant à l'admission aux filières technologiques et professionnelles, elle est parfois difficile. En effet, un grand nombre de lycéens en filière sciences de laboratoire (SL) se sont vus refuser l'accès en DUT et BTS au profit des filières générales scientifiques. Les critères d'admission sont donc assez flous pour les lycéens. Ce manque de transparence par rapport aux attentes les handicape dans leurs démarches. De plus le rattachement académique est également problématique pour les élèves, les établissements de la capitale étant difficiles d'accès pour les lycéens n'habitant pas Paris. Ainsi dans l'attente de la réponse de la procédure complémentaire d'admission post-bac (mi-juillet), ces élèves habitant loin de l'école qu'ils ont demandée se retrouvent difficulté dans leur recherche de logement. Enfin cette attente leur procure une source d'anxiété complémentaire durant leurs révisions et leur passage du baccalauréat. Au vu de pareilles difficultés, il souhaite l'interroger sur les mesures qui pourraient être envisagées par le Gouvernement afin d'améliorer le système d'admissions post-bac pour les lycéens.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84856

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5344

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)